P 931751

Périodique – Bureau de dépôt : 5620 Florennes

BULLETIN 57 – septembre 2026

LES CAHIERS DU CONGO



Destinataire

ISSN 0775-9576

Revue philatélique trimestrielle



En cas de non-distribution, retour à
Ch. Hénuzet – Rue Saint Roch, 30
5620 Florennes

Les Cahiers du Congo

Revue trimestrielle paraissant en septembre, décembre, mars et juin. - Toute contribution rédactionnelle est la bienvenue. Elle est à envoyer à :
cahiersducongo@hotmail.com.

Toute reproduction de quelque façon qui soit est interdite sans autorisation écrite.

Editeur responsable : Th. Frennet - Rue La Rue, 17 – 1420 Braine-l'Alleud

Comité de rédaction L. Bierny, J. P. Flamand, Th. Frennet, Ch. Hénuzet, M. Hopperets, B. Lockhart, M. Oblin, Ch. Stockmans(†), D. Bilmans

Abonnement : 20 € à verser au compte BE 12 7320 2753 2792 (Bic : CREGBEBB) des Cahiers du Congo.

Anciens numéros : Les anciens numéros ont été réimprimés : 20 € pour quatre

Prix au numéro : 6 €

Qui sommes-nous ? Visitez : http://congo-cahiers-du-congo.org/



Document de la couverture :

Carte postale en service intérieur, envoyée de Banga-Tshela, cachet au type 7C1 (Keach) à Léopoldville.
Elle est oblitérée à Banga-Tshela le -7 -1 -52. 14 et est affranchie à l'aide du timbre « Monseigneur Lavigerie » à 1,50 Franc.
Le tarif de la carte postale à cette date est de 1,20 Franc (le seul timbre en cours à 1,20 F est le timbre masque n°285A) Le tarif est forcé à 1,50 F. Il arrivait régulièrement que l'expéditeur apposait le timbre « qu'il avait sous la main ».
Usage peu courant en service intérieur.

Sommaire

Le SS Tervaete de la Compagnie Maritime Belge 3

Exposition Philhainaut'26 5

Les timbres à 1 franc rouge (PA8) et 4,50 francs bleu (PA11) de la poste aérienne du Congo Belge émis pour le Carnet A5 (suite) 6

Les Timbres-Pension de la Caisse des Travailleurs Du Congo Belge et Ruanda-Urundi (suite) 10

Le timbre du Cinquantenaire du chemin de fer Matadi - Léopoldville 15

SS Tervaete de la Compagnie Maritime Belge

M. Hopperets

Le SS Tervaete (SS étant l'abréviation de la dénomination anglaise « Steamship », soit bateau à vapeur) est l'un des navires de la Compagnie Maritime Belge ayant effectué la liaison entre Anvers et notre ancienne colonie.

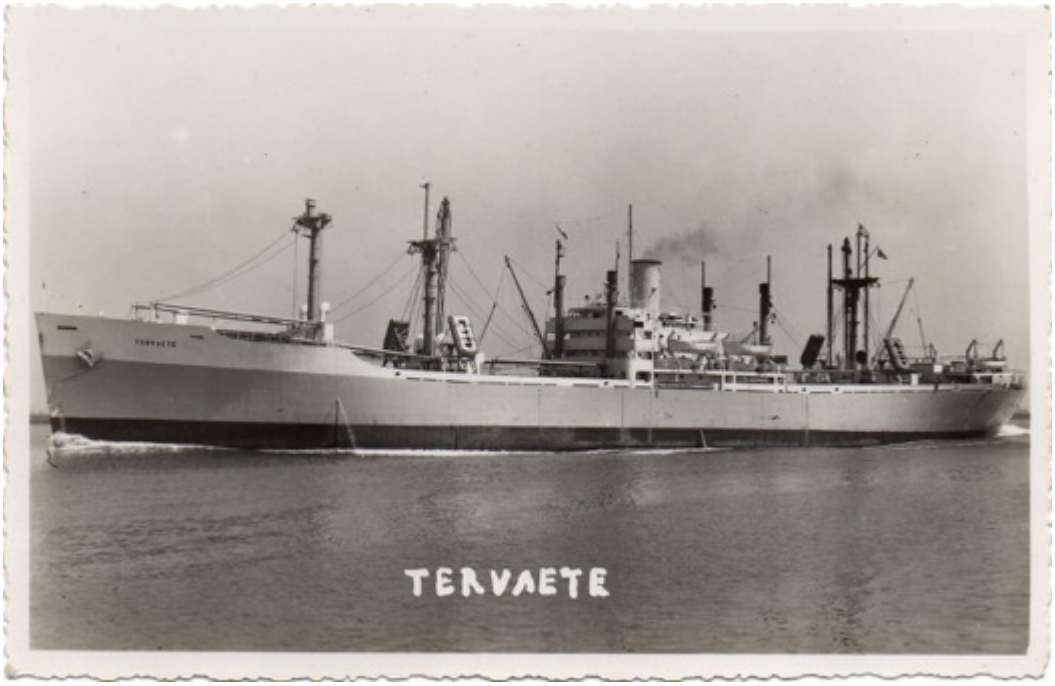

Ce navire a été construit en 1944 à Los Angeles et a intégré la flotte de la C.M.B. en 1947 avant d'être vendu en 1965. Il a été baptisé « Tervaete » pour commémorer les violents combats qui se sont déroulés en octobre 1914 près du pont de Tervaete lors de la bataille de l'Yser.

Le SS Tervaete a effectué 18 voyages aller /retour vers le Congo entre 1947 et 1950. Les dates de ces différents voyages ont été compilées par le regretté Charles Stockmans et peuvent être consultées sur son site toujours accessible via le site des Cahiers du Congo.

Un cachet à pont sans date a été utilisé à bord lors de ces voyages vers le Congo. Etant donné la courte période d'utilisation (1947-1950), il ne s'agit pas du cachet le plus courant.



La difficulté lorsqu'on constitue une collection de ce type d'oblitérations est de trouver du courrier qui a incontestablement voyagé. Après la seconde guerre mondiale, ces cachets ont en effet régulièrement été apposés sur des documents à usage philatélique.

Voici deux exemplaires de cartes postales postées à bord du SS Tervaete lors de son seizième voyage vers le Congo (départ d'Anvers le 20 juillet 1949).

La première carte est affranchie au moyen d'un timbre congolais et expédiée vers Hermalle s/Argenteau.



La seconde carte est affranchie avec un timbre belge à destination de Watermael-Boitsfort.

L'utilisation de timbres belges ou congolais était autorisée à bord des paquebots de la C.M.B. effectuant la liaison entre Anvers et la colonie.



La première carte, celle affranchie au moyen d'un timbre congolais, n'est pas datée, mais l'expéditeur y écrit « Nous avons embarqué aujourd'hui et sommes dans la Manche ». La seconde carte est quant à elle datée de Ténériffe le 24 juillet 1949.

Selon toute vraisemblance, ces deux cartes ont été débarquées à l'escale de Ténériffe et chargées à bord du paquebot Armand Grisar de la C.M.B. également, faisant le chemin en sens inverse et parti de Matadi le 15 juillet 1949.

D'après les dates figurant dans le site de Ch. Stockmans, le paquebot Armand Grisar est arrivé à Anvers le 1er août 1949, ce qui correspond bien à la date des cachets d'arrivée apposés sur chacune des deux cartes.

L'interprétation des tarifs sur ce type de courrier a souvent été anarchique. La première carte a été affranchie au tarif de 2,50 francs, ce qui correspond au tarif belge pour la carte postale en service international en vigueur à cette époque.

La seconde carte est affranchie à 1,75 franc, ce qui correspond au tarif de la lettre en service intérieur, celui de carte s'élevant à 90 centimes.

Exposition PHILHAINAUT'26 à La Louvière

Nos plus vives félicitations à Charles Henuzet pour la médaille d'or (93 %) obtenue avec sa collection « Les timbres à 1 franc rouge (PA8) et 4,50 bleu (PA11) de la poste aérienne du Congo Belge en feuillets pour le carnet A5 » présentée dans la catégorie « Aérophilatélie ». Cette collection a servi de base à la série d'articles actuellement publiés dans les Cahiers du Congo.

En plus, Charles s'est également vu décerner le Prix Walter Major, prestigieuse récompense attribuée tous les deux ans à un philatéliste ayant particulièrement œuvré pour la promotion de l'aérophilatélie.

Les Cahiers du Congo avaient également présenté le n° 50 des Cahiers, consacré à l'émission antiesclavagiste, remarquable travail réalisé par Laurent Bierny, dans la catégorie « Littérature ». Cette publication a obtenu une médaille de vermeil (81 %).

Tous nos remerciements vont à tous les membres du Belgian Congo Study Circle et aux abonnés des Cahiers du Congo qui ont soit participé en présentant leurs collections dans le salon consacré à la philatélie du Congo, soit aidé au montage et au démontage de ces collections, ou qui nous ont fait le plaisir de rendre visite à notre stand d'information.

Les timbres à 1 franc rouge (PA8) et 4,50 francs bleu (PA11) de la poste aérienne du Congo Belge émis en feuillets pour le Carnet A5

C.Hénuzet

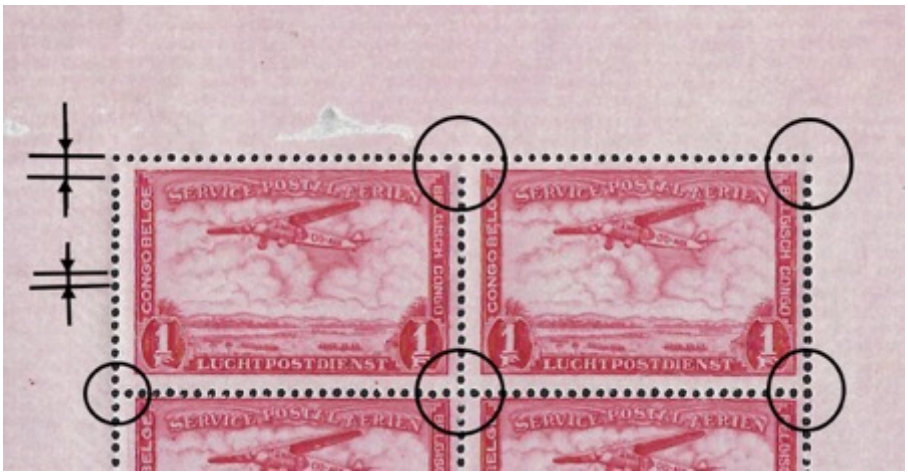

a) décalage trop à droite : La ligne de dents horizontale est décalée sur la droite, on voit très bien que les intersections de la perforation sur la ligne inférieure sont bien centrées comme elles doivent l'être.

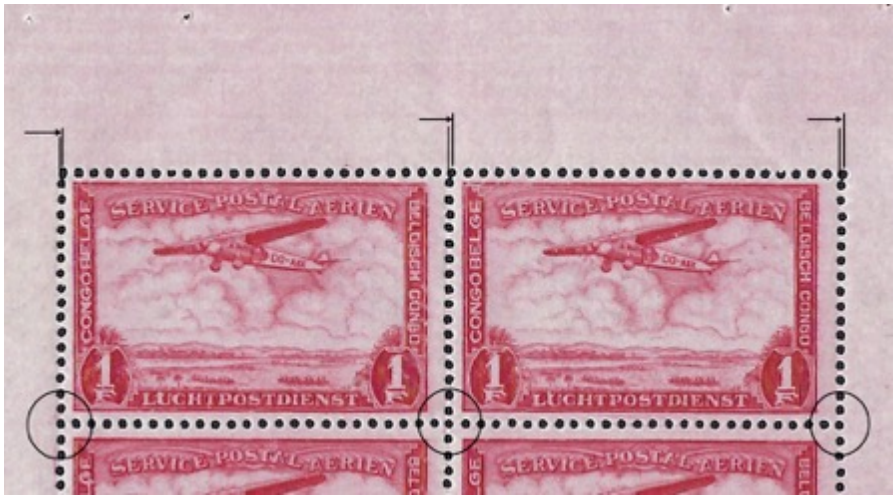

Ci-dessous le décalage se marque encore plus fort



Ces défauts ont toujours lieu avec la perforation supérieur horizontale des timbres positions 1 et 2 du feuillet et aussi bien pour le 1 franc que le 4,50 francs.

4) La Gomme : pour le gommage des feuillets, il n'y a pas de différence puisque les feuillets ont été imprimés et gommés exactement sur les mêmes feuilles que les timbres de feuilles de 100 timbres.

On retrouve donc cette caractéristique du bord de feuille supérieur et inférieur où la gomme n'est pas présente.

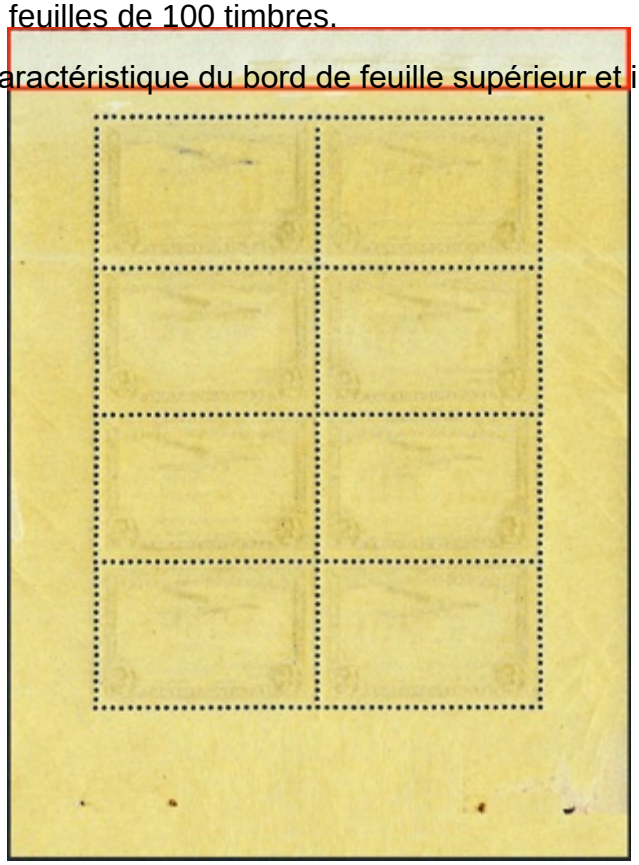

Encadré en rouge :

Bord de feuille
SUPERIEUR
NON gommé

Info :
la saturation de la copie a été modifiée pour faire ressortir la différence entre la partie gommée et non gommée.

Taille réduite de 20%

Lors de la fabrication, le gommage est toujours effectué APRES avoir imprimé le timbre et AVANT la perforation.

Taille réduite de 20%

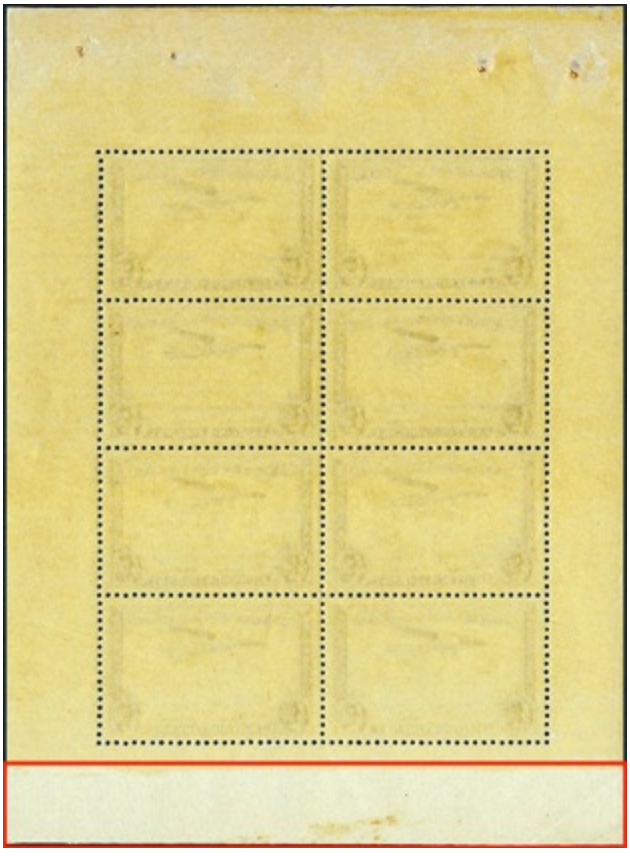

Encadré en rouge :

Bord de feuille
INFERIEUR
NON gommé

Cette information est capitale car grâce à cette première caractéristique, nous pourrons situer exactement la place du feuillet dans la partie supérieure ou inférieure dans la feuille.

RECONSTITUTION DES PANNEAUX DES CARNETS DANS LA FEUILLE.

PANNEAU 1 du 1 franc

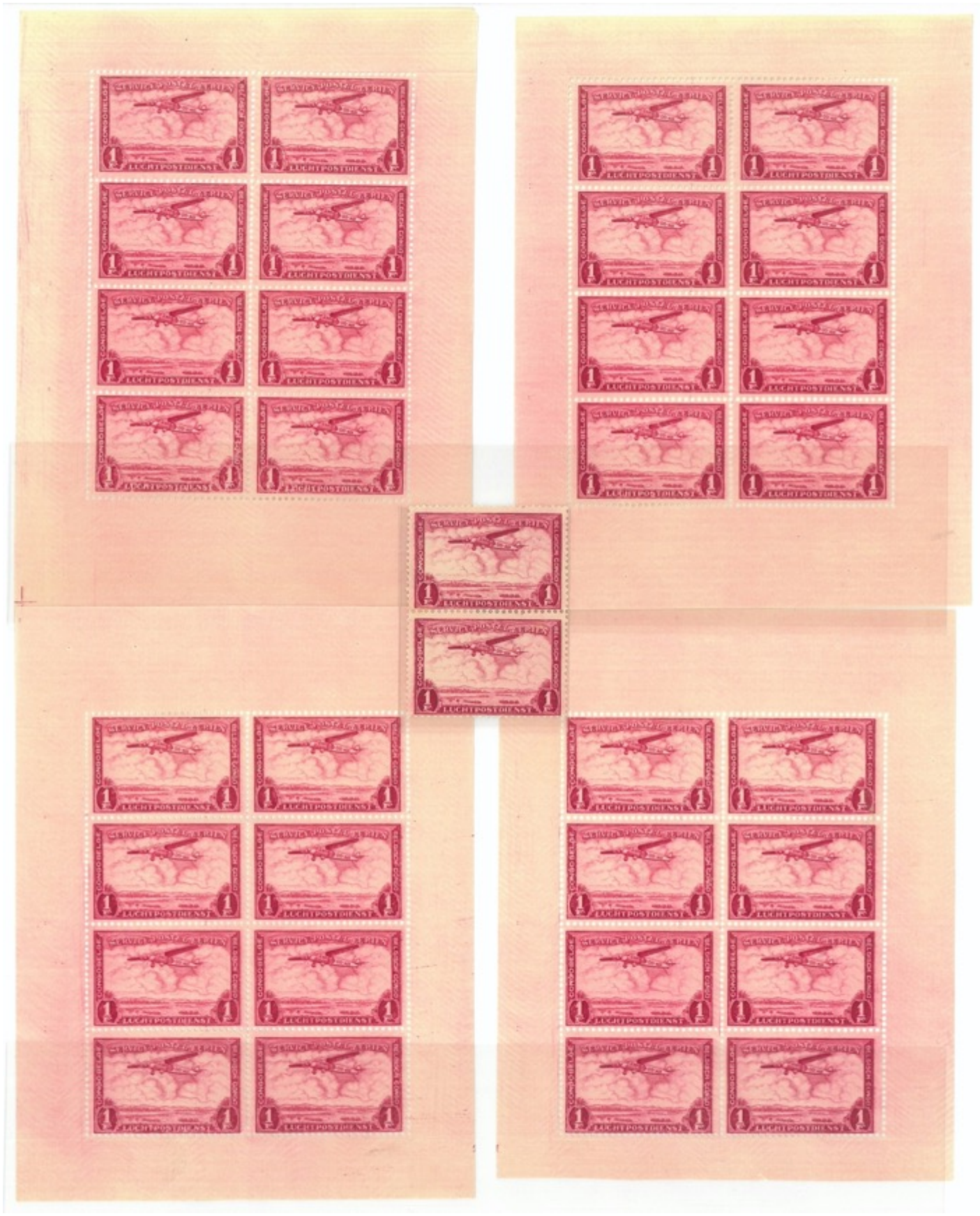

On constate que les feuillets sont séparés verticalement par 1 timbre et horizontalement par 2 timbres. Cette disposition est identique pour le 4,50 francs.

Comment distinguer le timbre du carnet et le timbre de la feuille ?

Timbre à 4,50 francs du carnet avec point de repère, feuillet position 7, timbre position 53.

Août 1938 – Lac Tanganyika / Kigoma / Liège

La griffe **PAQUEBOT** : Le port de Kigoma, situé sur la rive Est du lac Tanganyika, est tête de la ligne de chemin de fer en direction de Dodoma. Ce port est desservi par la C.F.L. Une griffe "PAQUEBOT" (Type 1) est apposée dans ce port de 1928 à 1940 sur le courrier traversant le lac.

Elle sert :

- soit apposée comme oblitération (le cas de la lettre ci-dessous).

- soit à côté du timbre après oblitération au moyen du cachet de Kigoma sur le courrier en provenance du Congo ou du Ruanda-Urundi et qui n'a pas été oblitéré au départ.

On rencontre deux griffes différentes. L'une a une longueur de 40 mm, l'autre de 45 mm (le timbre de la lettre, ci-dessus, a reçu la griffe de 40 mm).

Verso



Cachet de Kigoma apposé au verso à l'arrivée de la lettre à Kigoma.



Lettre oblitérée par la griffe PAQUEBOT et oblitérée à son arrivée à KIGOMA le 4 PM 18 AU 1938 (cachet à double cercle anglais le mois d'Août en anglais s'écrit « AU » et 4 PM = 16 H).

Ecrite et transportée à bord d'un bateau de la C.F.L. traversant le Lac Tanganyika et débarquée à Kigoma. Prendra le train jusqu'à Dar Es Salaam et ensuite, elle prendra un avion de l'Imperial Airways pour l'Europe.

Tarif : Lettre par avion convention Belgique - Congo du 1/4/1937 = 4,50 francs

La dentelure : Elle ne permet pas de différencier les timbres de carnets et des feuilles car c'est la même perforation qui a été utilisée, $13^{1/2}$ par 14.

Les timbres-pension de la caisse des travailleurs du Congo Belge et du Ruanda - Urundi

Laurent Bierny

Les timbres ont été imprimés par feuille de 100 timbres (10 timbres par ligne et par colonne). Les feuilles mesurent 27 cm de large et 31 cm de haut.

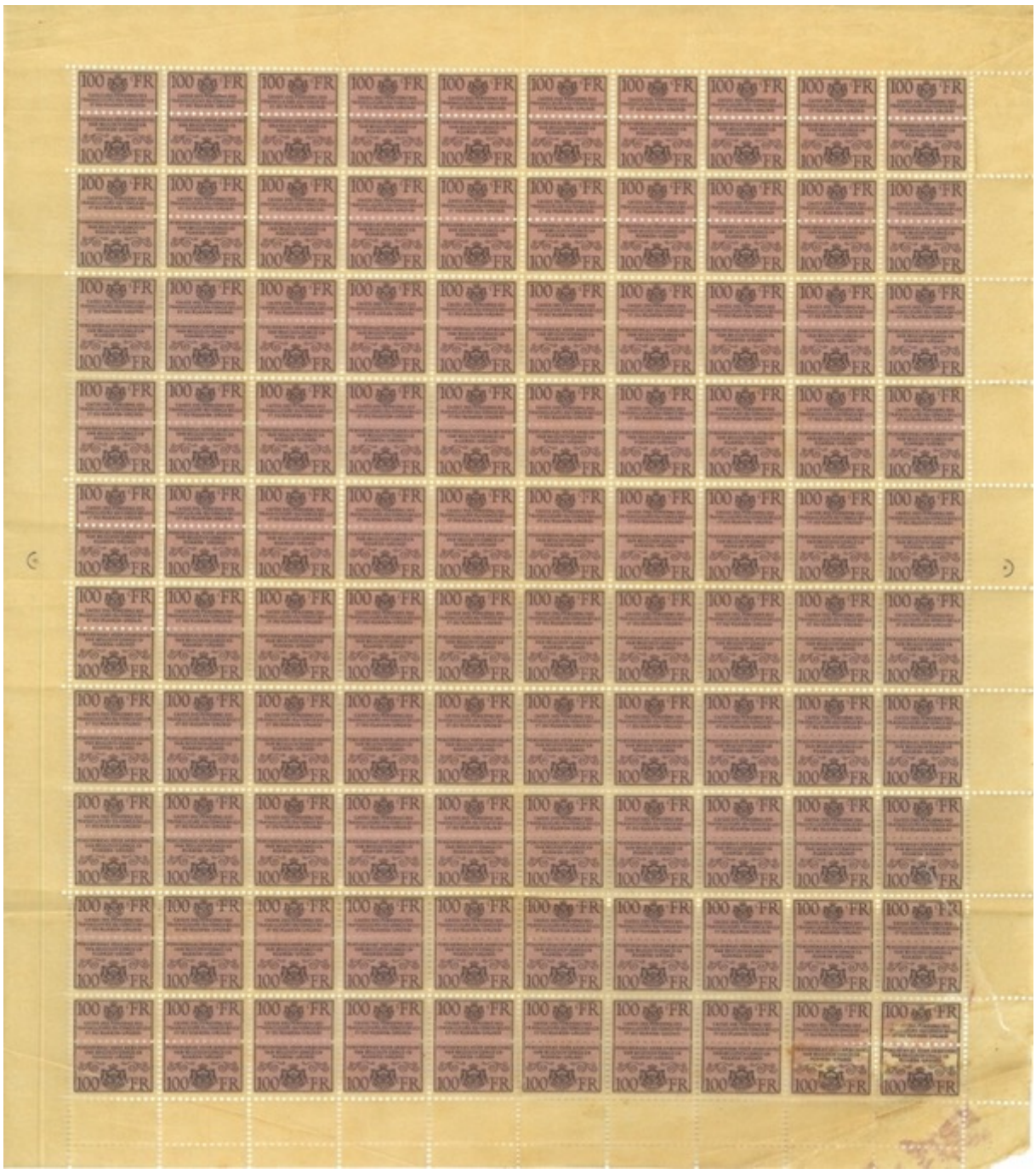

Feuille de 100 timbres de la plus haute valeur de l’émission (300 Fr.)

Il n’y a aucune inscription marginale sur les feuilles (imprimeur, valeur de la feuille, numérotation). On retrouve dans la marge gauche et droite, au niveau de la cinquième rangée de timbres, un repère en forme de demi-cercle avec un point au milieu qui servait à positionner correctement la feuille dans la machine à perforer.



On peut constater sur ces deux exemples que le centrage des timbres n’’est pas optimal malgré le fait que la feuille ait été positionnée correctement comme l’atteste la perforation du point au milieu du demi-cercle.



La totalité de la feuille est perforée en une seule opération à l’aide d’un cadre dont les aiguilles sont disposées pour correspondre exactement au quadrillage de la feuille entière.

En pratique, plusieurs feuilles étaient perforées en même temps.

Dans les feuilles de cette émission, le marge de droite et celle au bas de la feuille étaient également perforées à la différence de la marge de gauche et du haut de la feuille qui ne l’étaient pas.

Les timbres ont été expédiés à Léopoldville par le s/s Albertville, parti d’Anvers le 20 octobre 1956 dans les quantités suivantes :

- 1.300.000 timbres de chacune des valeurs de 1 à 90 francs

- 1.500.000 timbres de 100 francs
- 500.000 timbres de 200 francs
- 200.000 timbres de 300 francs

Cela fait un total de 256.000 feuilles, un volume considérable qui a été un réel défi pour les services postaux qui manquaient de moyens de sécurité et d'espace de stockage.

Une autre livraison bien moins importante était prévue pour le mois de novembre. Les timbres et les cartes (de pension et de versement) étaient disponibles dans les bureaux de poste à partir du 1er janvier 1957.

Utilisation des timbres de pension

Au début de l'exercice annuel ou lors de l'entrée en service d'un travailleur, l'employeur établit au nom de celui-ci, une carte de versement (modèle D1) valable pour l'exercice en cours.

Cette carte mentionne au recto, des informations sur le travailleur et l'employeur et au verso, un tableau de 48 cases (1 ligne et 4 colonnes par mois) où était apposée la partie inférieure du timbre de pension.

Il ne pouvait être utilisé plus de 4 timbres pour constituer le montant de la cotisation du mois.

MONTANT DES COTISATIONS DES TRAVAILLEURS DOMESTIQUES

	Rémunération mensuelle (1)	Montant de la cotisation personnelle	Montant de la cotisation patronale	Montant global de la cotisation
1.	De 100 à moins de 170 F	9,—	13,—	22,—
2.	De 170 à moins de 185 F	11,—	14,—	25,—
3.	De 185 à moins de 205 F	12,—	16,—	28,—
4.	De 205 à moins de 220 F	13,—	18,—	31,—
5.	De 220 à moins de 240 F	15,—	20,—	35,—
6.	De 240 à moins de 255 F	16,—	22,—	38,—
7.	De 255 à moins de 275 F	18,—	23,—	41,—
8.	De 275 à moins de 290 F	19,—	25,—	44,—
9.	De 290 à moins de 300 F	20,—	27,—	47,—
10.	De 300 à moins de 310 F	21,—	29,—	50,—
11.	De 310 à moins de 350 F	22,—	30,—	52,—
12.	De 350 à moins de 380 F	23,—	31,—	54,—
13.	De 380 à moins de 410 F	24,—	32,—	56,—
14.	De 410 à moins de 450 F	25,—	34,—	59,—
15.	De 450 à moins de 560 F	28.—	36,—	64,—
16.	De 560 à moins de 695 F	31,—	42,—	73,—
17.	De 695 à moins de 815 F	35,—	47,—	82,—
18.	De 815 à moins de 935 F	39,—	52,—	91,—
19.	De 935 à moins de 1.050 F	43,—	56,—	99,—
20.	De 1.050 à moins de 1.200 F	47,—	62,—	109,—
21.	De 1.200 à moins de 1.425 F	53,—	69,—	122,—
22.	De 1.425 à moins de 1.650 F	60,—	79,—	139,—
23.	De 1.650 à moins de 1.925 F	67,—	90,—	157,—
24.	De 1.925 à moins de 2.225 F	76,—	101,—	177,—
25.	De 2.225 à moins de 2.500 F	85,—	113,—	198,—
26.	De 2.500 à moins de 2.950 F	96,—	128,—	224,—
27.	De 2.950 à moins de 3.725 F	115,—	153,—	268,—
28.	De 3.725 à moins de 4.300 F	136,—	181,—	317,—
29.	De 4.300 à moins de 5.000 F	156,—	207,—	363,—
30.	5.000 F et plus	167,—	221,—	388,—

Le montant de la cotisation était la somme de la cotisation personnelle et patronale et était calculée par rapport à la rémunération mensuelle.

Le tableau ci-contre reprend la correspondance entre rémunération et cotisation pour l'année 1957.

Ce tableau de correspondance a certainement été adapté au fil des ans. (les timbres de pension ont continué à être utilisé par l'état congolais longtemps après son accession à l'indépendance en 1960).

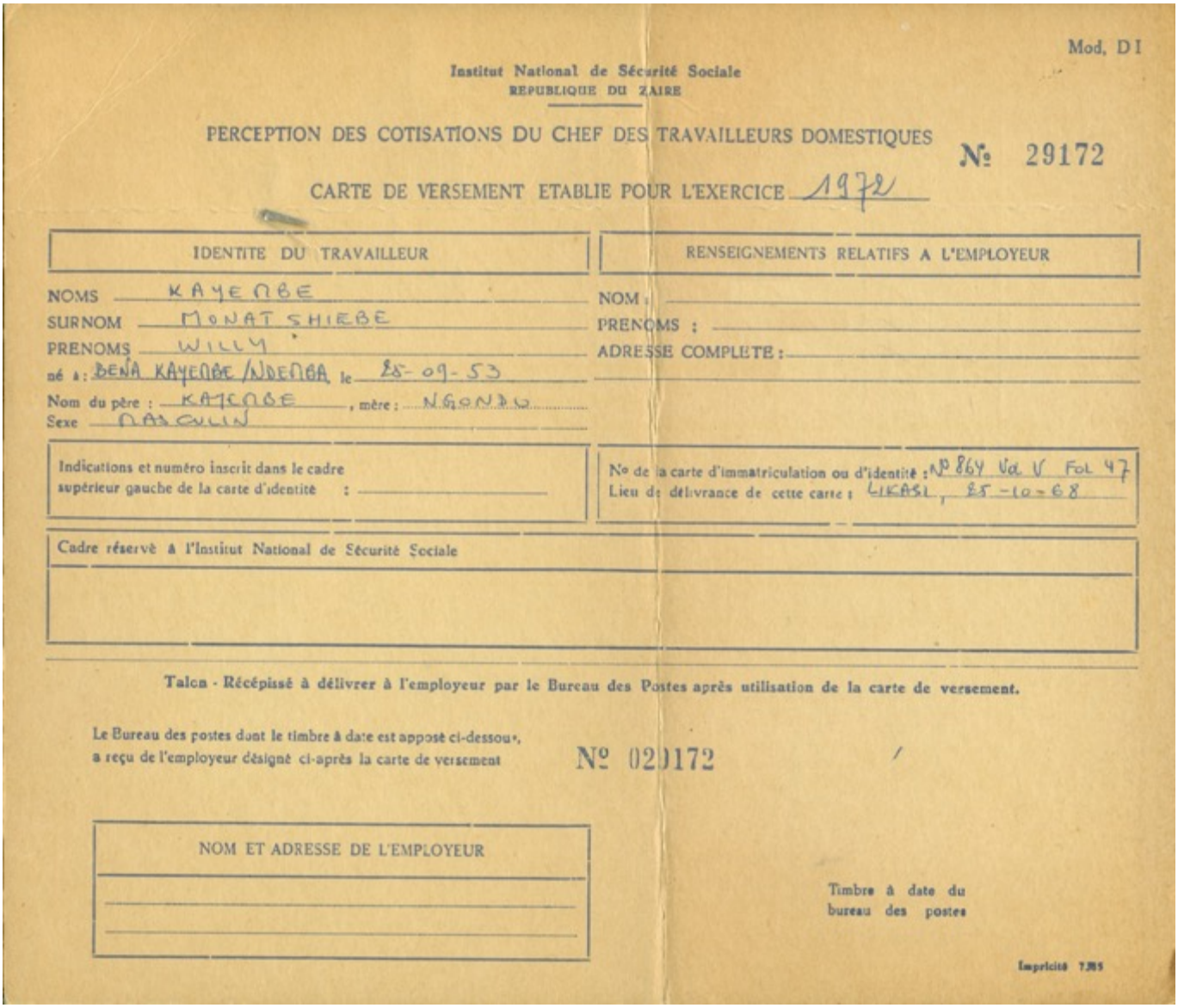

Mod. D I

Institut National de Sécurité Sociale
REPUBLIQUE DU ZAIRE

PERCEPTION DES COTISATIONS DU CHEF DES TRAVAILLEURS DOMESTIQUES № 29172

CARTE DE VERSEMENT ETABLIE POUR L'EXERCICE 1972

IDENTITE DU TRAVAILLEUR

NOMS KAYENBE
SURNOM MONAT SHIEBE
PRENOMS WILLY
né à: BENA KAYENBE /NDENGA le 28-09-53
Nom du père : KAYENBE , mère : NGONDO
Sexe MASCULIN

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMPLOYEUR

NOM :
PRENOMS :
ADRESSE COMPLETE :

Indications et numéro inscrit dans le cadre supérieur gauche de la carte d'identité :

N° de la carte d'immatriculation ou d'identité : N° 864 Va V Fol 47
Lieu de délivrance de cette carte : LIKASI, 25-10-68

Cadre réservé à l'Institut National de Sécurité Sociale

Talon - Récépissé à délivrer à l'employeur par le Bureau des Postes après utilisation de la carte de versement.

Le Bureau des postes dont le timbre à date est apposé ci-dessous, a reçu de l'employeur désigné ci-après la carte de versement № 020172

NOM ET ADRESSE DE L'EMPLOYEUR

Timbre à date du bureau des postes

Imprimité 7.B5

Aperçu du recto de la carte de versement à l'échelle ¾

La carte de versement mesurait 22,2 cm de large et 18,7 cm de hauteur. Les cartes de versement devaient être remises au bureau de poste avant le 31 janvier qui suivait la fin de l'exercice.

Le préposé du bureau de poste détachait le talon-récépissé de la carte et le remettait à l'employeur, après y avoir appliqué le timbre à date de la poste.

Le bureau de poste transmettait sous pli fermé à la caisse des pensions des travailleurs à Léopoldville, dans la huitaine, les cartes de versement qui lui avaient été remises.

La carte de versement illustrée ci-dessus a été remplie en 1972 au Zaïre.

On peut constater que le talon-récépissé n'a pas été détaché contrairement à ce qui était prescrit.

Je n'ai pas retrouvé de carte de versement employée au Congo Belge mais je suppose qu'elle était assez semblable à celle-ci.

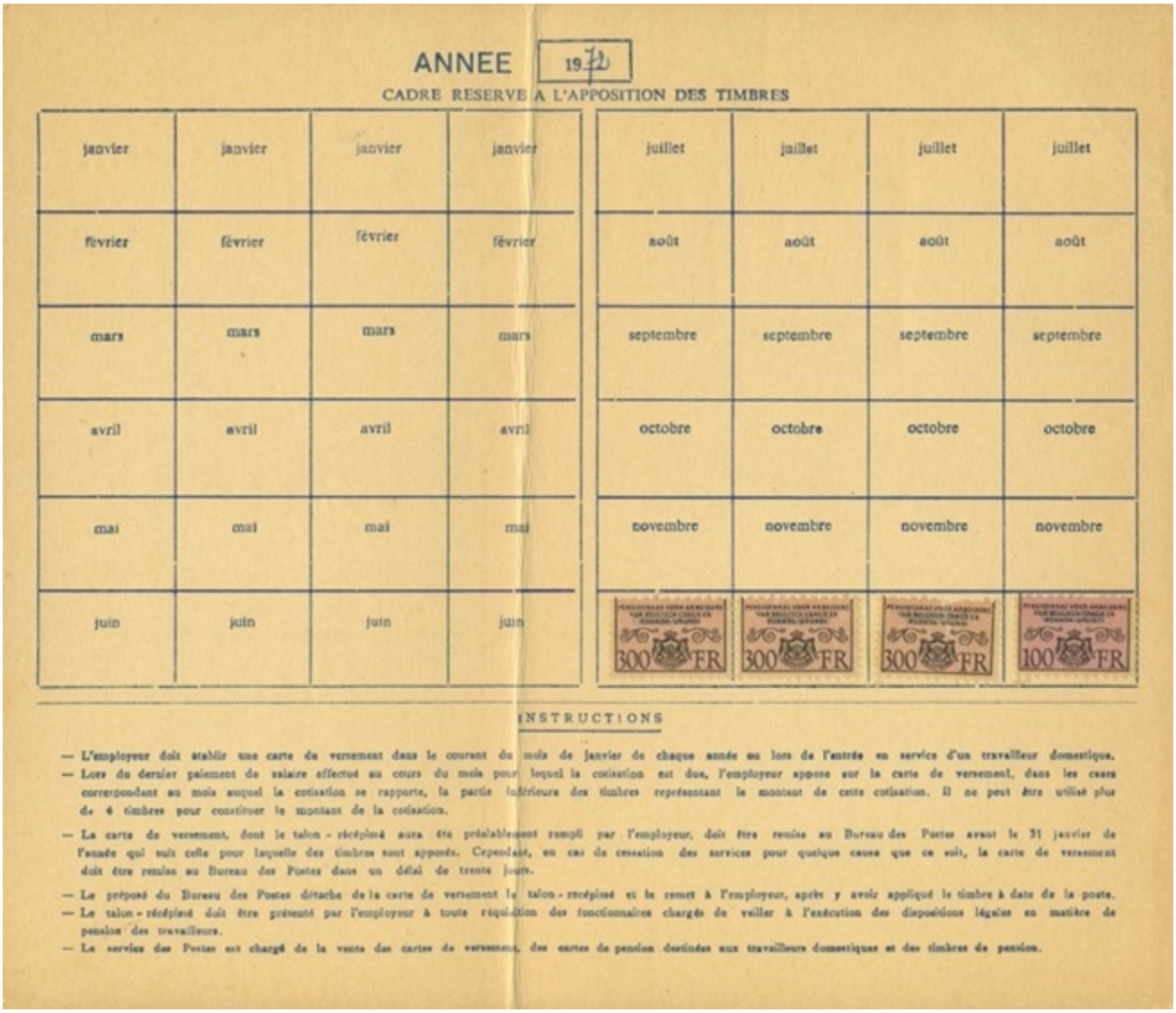

ANNEE 19[illegible]

CADRE RESERVE A L'APPOSITION DES TIMBRES

janvier	janvier	janvier	janvier	juillet	juillet	juillet	juillet
février	février	février	février	août	août	août	août
mars	mars	mars	mars	septembre	septembre	septembre	septembre
avril	avril	avril	avril	octobre	octobre	octobre	octobre
mai	mai	mai	mai	novembre	novembre	novembre	novembre
juin	juin	juin	juin	300 FR	300 FR	300 FR	100 FR

INSTRUCTIONS

— L'employeur doit établir une carte de versement dans le courant du mois de janvier de chaque année ou lors de l'entrée en service d'un travailleur domestique.
— Lors du dernier paiement de salaire effectué au cours du mois pour lequel la cotisation est due, l'employeur appose sur la carte de versement, dans les cases correspondant au mois auquel la cotisation se rapporte, la partie inférieure des timbres représentant le montant de cette cotisation. Il ne peut être utilisé plus de 4 timbres pour constituer le montant de la cotisation.
— La carte de versement, dont le talon - récépissé aura été préalablement rempli par l'employeur, doit être remise au Bureau des Postes avant le 31 janvier de l'année qui suit celle pour laquelle des timbres sont apposés. Cependant, en cas de cessation des services pour quelque cause que ce soit, la carte de versement doit être remise au Bureau des Postes dans un délai de trente jours.
— Le préposé du Bureau des Postes détache de la carte de versement le talon - récépissé et le remet à l'employeur, après y avoir appliqué le timbre à date de la poste.
— Le talon - récépissé doit être présenté par l'employeur à toute réquisition des fonctionnaires chargés de veiller à l'exécution des dispositions légales en matière de pension des travailleurs.
— Le service des Postes est chargé de la vente des cartes de versement, des cartes de pension destinées aux travailleurs domestiques et des timbres de pension.

Aperçu du verso de la carte de versement à l'échelle ¾

On peut voir sur la carte de versement ci-dessus que le travailleur est entré au service de l'employeur au mois de décembre et que le montant de la cotisation s'élève à 1000 Fr constitué de 3 timbres de 300 Fr et 1 timbre de 100 Fr. On peut imaginer qu'il existait un taux de conversion entre le franc et le zaïre afin que ces timbres puissent continuer à être utilisés par l'état zaïrois.

Le travailleur était lui en possession d'une carte de pension (carte D2) qui était valable pour trois exercices. Cette carte mentionnait des informations le concernant (nom, prénom, sexe, lieu et date de naissance…) et des informations concernant son employeur ou ses employeurs s'il jamais il en changeait durant la durée de validité de la carte.

A la fin de chaque mois, il présentait sa carte à son employeur qui y apposait la partie supérieure des timbres dans les cases prévues à cet effet (cfr carte de versement illustrée supra) Lorsque le travailleur quittait le service d'un employeur, celui-ci était tenu d'indiquer la date de la cessation des services. La carte de pension restait entre les mains du travailleur.

A la fin du troisième exercice, le travailleur devait rapporter sa carte de pension à l'administrateur territorial qui lui remettait en échange une carte-récépissé ou était repris la valeur des timbres apposés pour chacun des exercices. L'administrateur du territoire transmettait la carte de pension sous pli fermé à la caisse des pensions des travailleurs à Léopoldville.

Le timbre du cinquantenaire du chemin de fer Matadi - Léopoldville

Laurent Bierny, Thierry Frennet et Charles Hénuzet

Le président du comité exécutif pour le cinquantième anniversaire de l'inauguration du chemin de fer du bas -Congo avait suggéré que l'administration émette un timbre -poste spécial évoquant l'arrivée de la 1ère locomotive sur les rives du Stanley Pool, le 18 mars 1898.

Les autorités d'Afrique avaient même émis le souhait de grever ce timbre d'une surtaxe de 10 % au profit du fonds du bien être indigène ou de l'IRSAC (institut pour la recherche scientifique en Afrique Centrale, créé en 1947).

A la suite de cette demande, le ministre des colonies, avait chargé son service de lui adresser des propositions pour l'émission d'un timbre-poste « cinquantième anniversaire du chemin de fer Matadi-Léopoldville ».

Dans sa réponse datée 14 novembre 1947, le service fit les propositions suivantes au ministre :

- La maquette du bas-relief de Dupagne comme motif du timbre
- D'émettre un seul timbre d'une valeur d'affranchissement courante et sans surtaxe, par ex, 2,50frs
- De faire appel à la concurrence en demandant aux trois fournisseurs du département (Waterlow, Enschedé et l'institut de gravure de Paris) de soumettre un croquis et une offre de prix
- L'exécution de la gravure en taille douce



Archives générale du Royaume

Photographie de la maquette du bas-relief intitulé "la bataille du rail" réalisé par le sculpteur belge Arthur Dupagne pour commémorer la construction de la ligne de chemin de fer Matadi-Léopoldville.

L’œuvre achevée a été placée sur la façade de la gare centrale de Léopoldville, et inaugurée le 1er juillet 1948 par le prince Charles, régent du royaume de Belgique.

Le ministre des colonies, Pierre Wigny, rejette le choix du bas-relief comme sujet du timbre-poste :

"le sujet du bas-relief ne semble pas heureux pour un timbre-poste. Il y a beaucoup de personnages en scène et la victime à l’avant-plan n’est pas d’un bel effet. J’imagine une allégorie plus simple dans laquelle le chemin de fer viendrait à l’avant plan, quelques porteurs indigènes jetteraient leurs charges pour acclamer le nouveau moyen moderne de transport"

Une appel d’offre est alors envoyé le 24 décembre 1947, aux trois firmes précitées (ainsi qu’à l’atelier du timbre de Malines) avec l’obligation de remettre une offre de prix avant le 1er février 1948 et d’effectuer la livraison au plus tard le 31 mai 1948.

Le sujet du timbre représentera une allégorie évoquant l’arrivée du premier train à Léopoldville. Il est demandé aux firmes de réaliser un projet et d’en faire un agrandissement photographique équivalent à 5 fois la taille du timbre.

La firme Waterlow & sons dans sa réponse datée du 6 janvier 1948, demande si l’effigie pourrait représenter une locomotive et demande s’il est possible qu’on leur envoie une documentation à ce sujet. La firme Enschedé fait la même demande par téléphone.

Le 14 janvier, deux photographies sont envoyées à la firme Waterlow et Enschedé.



Archives générale du Royaume

La première locomotive en service sur le chemin de fer du bas Congo.



Archives générale du Royaume

Locomotive de 82 tonnes construite par la société Anglo-Franco-Belge de matériel de chemin de fer en 1937.

Les quatre sociétés d'imprimerie remettent leur projet avec offre de prix entre la fin du mois de janvier et le début du mois de février 1948.

L'atelier du timbre de Malines a envoyé un dessin de Frans Becquet qui a dessiné plusieurs timbres pour la poste belge, notamment des séries émises en 1941, 1942 et 1945. Le projet belge jugé trop chargé est celui qui séduit le moins. En outre, l'atelier du timbre de Malines n'est pas outillé pour l'impression de timbres en deux couleurs. Et l'offre qui est la plus chère des quatre est logiquement rejetée.

L'institut de gravure de Paris envoie deux maquettes qui reçoivent un bon accueil. L'offre de prix est la moins chère des quatre. Le projet d'Enschedé est jugé de qualité semblable à celui de l'institut de gravure mais le prix demandé est nettement supérieur.

Le projet de Waterlow & sons est celui qui séduit le plus mais le prix est presque deux fois plus élevé que celui de l'institut de gravure.

Le service estime que le choix devrait se faire entre le projet de Waterlow et celui de l'institut de gravure mais que la valeur artistique du projet de Waterlow justifie la différence

de prix. Il propose donc au ministre de porter son choix sur le projet de Waterlow qui marque son accord.

Les maquettes envoyées par les firmes au ministère des colonies n'ont jamais été illustrées dans aucune revue philatélique auparavant et par leur publication dans nos cahiers, le lecteur pourra juger si le choix de la firme Waterlow pour réaliser le timbre était judicieux.

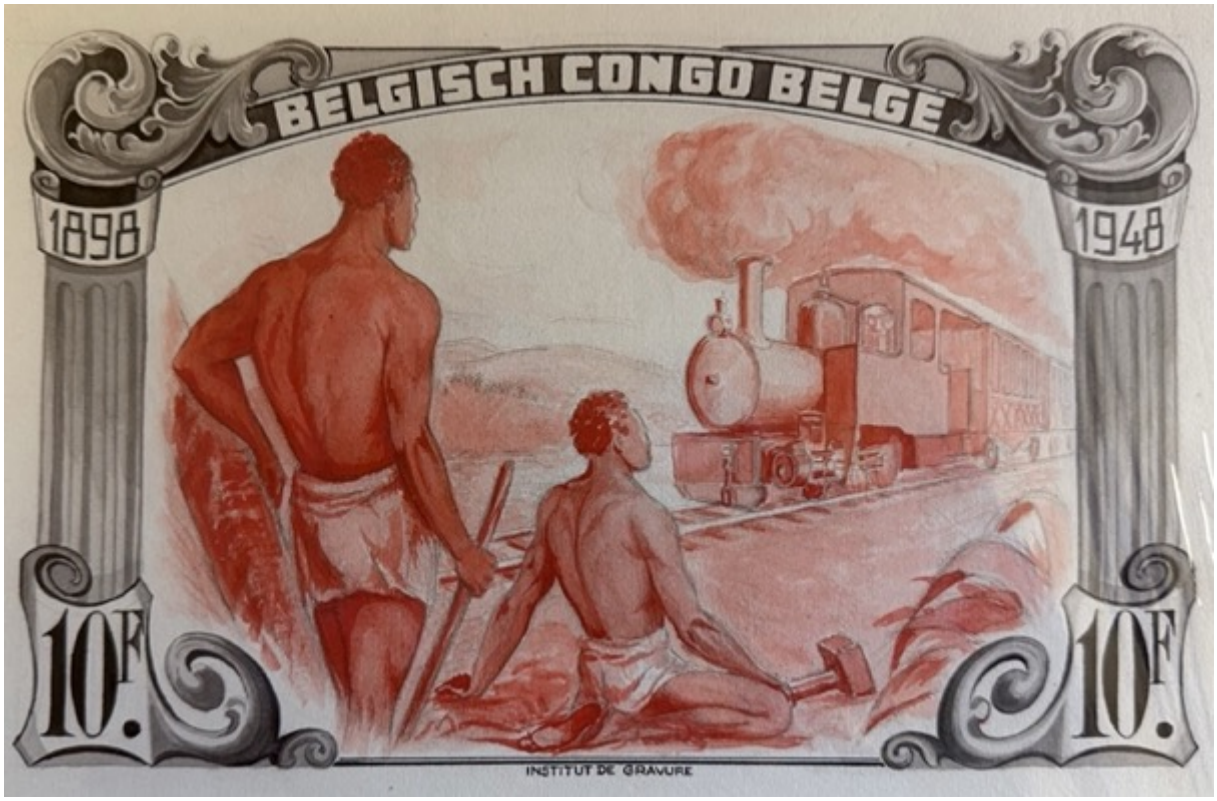

Archives générale du Royaume

Photographie de la maquette de l'institut de gravure de Paris de dimension cinq fois plus grande que le timbre s'il venait à être choisi.



Archives générale du Royaume

Photographie de la deuxième maquette de l’institut de gravure de Paris.

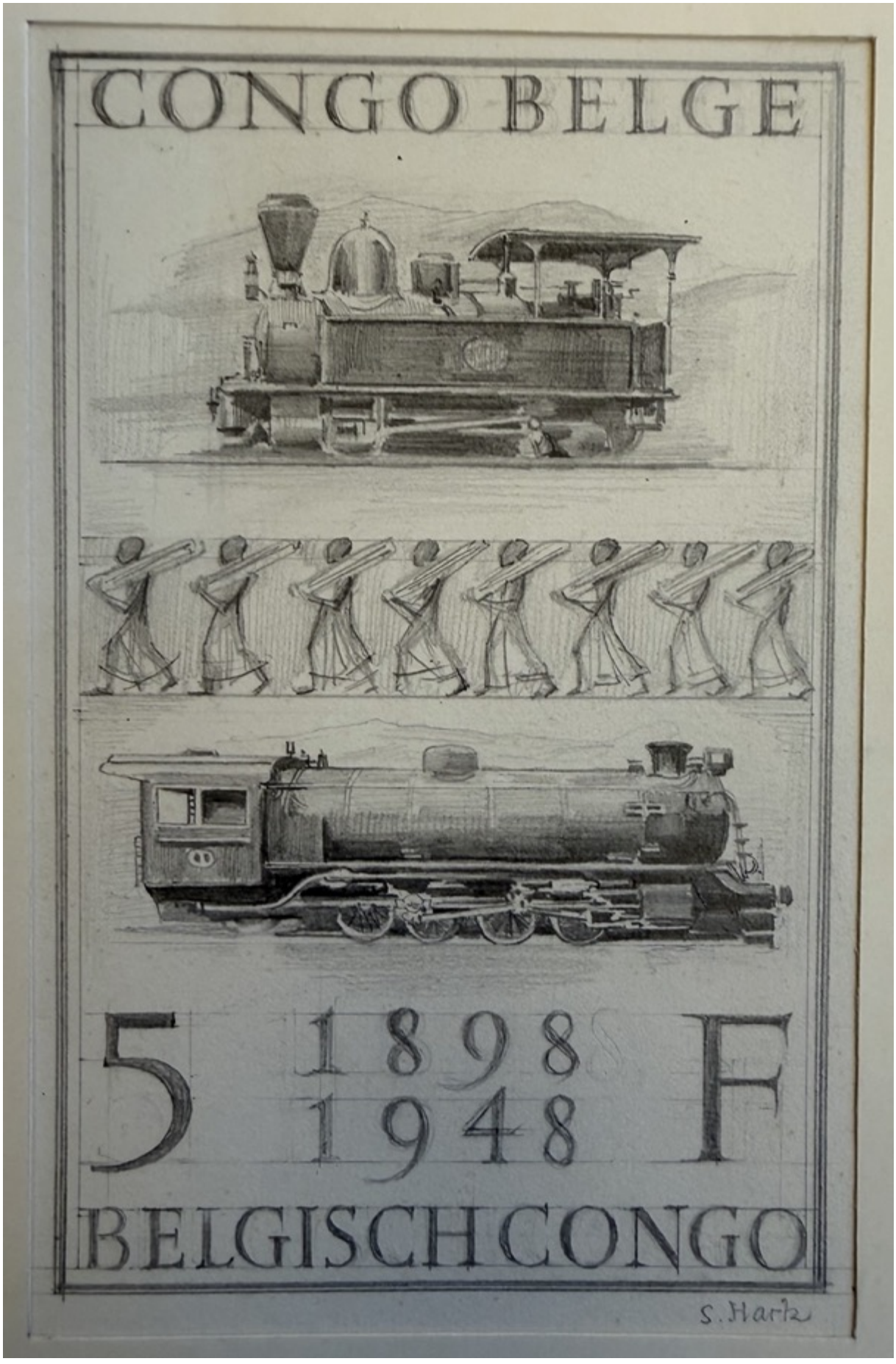

Archives générale du Royaume

Projet de la firme Enschedé par Samuel Hartz qui a réalisé les dessins des timbres des émissions antiesclavagistes du Congo Belge de 1947 et 1951.



Archives générale du Royaume

Reproduction photographique du projet réalisé par la firme Waterlow & sons.

Le choix du ministre se porte avec raison sur le projet de Waterlow & sons qui représente l'arrivée du train à Léopoldville dans une liesse partagée par les belges et les congolais et qui est le projet qui a le plus fidèlement respecté le souhait du ministre.

Le service demande néanmoins que le nom de la firme n'apparaisse pas dans le bas du timbre et que le nombre de wagons soient limités à trois. La demande de supprimer le nom de la firme semble incongrue car il apparaissait bien sur les timbres de l'émission courante de 1942 réalisée par Waterlow & sons.

Par contre, il ne figurait pas sur les timbres de l'émission de 1947 célébrant la victoire sur les trafiquants d'esclaves. Faut-il voir dans cette décision le souhait du ministre des colonies Pierre Wigny qui était entré en fonction le 20 mars 1947 ? La demande de limiter le nombre de wagons à trois n'a pas été suivie. La locomotive des débuts ne tractait généralement que trois wagons : un wagon fermé, un wagon de seconde classe et un wagon de première classe. Il aurait donc été plus logique non seulement de ne faire figurer que trois wagons sur le convoi mais aussi de représenter des wagons en service à cette époque et non pas des wagons plus modernes comme ceux représentés sur le timbre qui datent des années 1930.

Il s’agit d’un anachronisme, la faute étant partagée entre le ministère des colonies qui a envoyé une photo qui n’était pas contemporaine de l’événement à représenter et la firme Waterlow qui prise dans l’urgence de la demande n’a pas eu ou pris le temps de bien se documenter. Elle avait déjà commis une erreur similaire avec un timbre de ’l’émission de 1902 du Guatemala qui représente le lac Atitlan avec en légende "lac de Amatitlan", un autre lac qui se trouve également au Guatemala.